

TARIFS DES PRESTATIONS POUR LES SENIORS

Les tarifs correspondent à un quotient familial calculé en fonction du dernier avis d'imposition.

Le portage de repas :

Quotient familial	QF5	QF4	QF3	QF2	QF1
Tarifs CCAS (par repas)	4,99 €	5,35 €	6,44 €	8,00 €	9,27 €

La téléassistance :

Quotient familial	QF5	QF4	QF3	QF2	QF1
Tarifs CCAS (par mois)	7 €	9 €	12 €	14 €	16 €

Les repas au Foyer Chavaneau :

Depuis le 1^{er} avril 2023, de nouveaux tarifs sont appliqués au Foyer Chavaneau afin de permettre au plus grand nombre d'y déjeuner à un tarif adapté à leurs ressources. La grille tarifaire évolue comme suit :

Tranche imposition (€)	Prix du repas (€)
0 – 11 001	2
11 002 – 13 201	3,8
13 202 – 17 602	4,7
17 603 – 22 002	5,9
22 003 – 24 999	7,5
25 000 et +	9,06
Hors commune	12

La facture des repas du mois est envoyée au début du mois suivant par le service monétique de la Ville (ex : les repas du mois de mai sont facturés début juin).